



Violence de couple chez les seniors

Prof. Delphine Roulet Schwab, Haute Ecole de la Santé La Source (HES-SO) et senior-lab
Présidente d'alter ego, de GERONTOLOGIE CH
et du Centre de compétence national Vieillesse
sans violence

d.rouletschwab@ecolelasource.ch

Genève, 04.11.2025

La violence de couple



Les violences de couple chez les seniors échappent souvent aux radars...

En Suisse, entre 1/3 et 1/5 des femmes subit de la violence de couple.

Les hommes sont aussi concernés, de même que les couples LGBTQ+.

Les statistiques policières de la criminalité montrent que les personnes âgées portent rarement plainte.

Comme les statistiques se basent sur les cas signalés, cela peut donner l'impression que les personnes âgées sont moins touchées.

Plus de 20% des victimes de féminicides en Suisse au cours des dix dernières années avaient l'âge de la retraite, ce qui fait de ce groupe d'âge le plus touché.

Double invisibilité

- Les seniors sont généralement absent·e·s des campagnes de sensibilisation cantonales et nationales sur la violence de couple.
- Les statistiques montrent que les **ressources d'aide en cas de violences domestiques** en Suisse (centres LAVI, maisons d'accueil pour femmes, police, etc.) sont **peu sollicitées par les seniors**.



COMITÉ DROITS DES FEMMES
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

La **violence**,
il faut déjà
en avoir **conscience**.

#violencesfemmesjagis

25 novembre 2021

Appellez le

0800 91 90 10

Plus d'informations :
www.dfm.mc

JOURNÉE INTERNATIONALE
POUR L'ÉLIMINATION
DE LA VIOLENCE
À L'ÉGARD DES FEMMES

Appel anonyme et gratuit - 7j/7

Logo of the Government of the Principality of Monaco and various international organizations.

Des effets cumulés...



www.17mai-geneve.ch



Buts et des objectifs du projet VCA

Améliorer la prévention de la violence de couple chez les seniors en Suisse par:

- 1) **une meilleure compréhension de ces situations et de la collaboration intersectorielle** entre les réseaux professionnels liés aux violences domestiques et ceux en lien avec l'aide et les soins aux personnes âgées,
- 2) **l'élaboration, la réalisation et la diffusion de matériel de sensibilisation.**

=> renforcer la détection, l'orientation et la prise en charge interprofessionnelle de ces situations, ainsi que **l'accès des personnes de 64 ans et plus aux ressources d'aide existantes.**

Réalisation et financement

- Projet conduit par la **Haute Ecole de la Santé La Source (HES-SO)**, le **senior-lab** et le **Centre de compétence national Vieillesse sans violence**.
- **Avec le soutien financier** du Bureau fédéral de l'égalité entre les femmes et les hommes (BFEG) et de la Oak Foundation, ainsi que de Prévention suisse de la criminalité (PSC), du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes du Canton de Vaud (BEFH VD) et de la Haute Ecole de la Santé La Source.
- **Accompagné par un Sounding Board** composé notamment d'organisations nationales, telles que Prévention suisse de la criminalité, Aide aux victimes Suisse, la Conférence suisse contre la violence domestique, Pro Senectute Suisse, Spitex Suisse, CURAVIVA, le Conseil suisse des aînés, la Pink Cross.

Méthodologie

Projet de recherche appliquée, en 3 phases:

- 1) **Étude qualitative** à l'aide d'entretiens, de focus groups et de workshops (janv. 22 à mai 23)
- 2) **Travail avec une agence de graphisme** pour élaborer du matériel de sensibilisation (janv. 23 à oct. 23)
- 3) **Campagne de sensibilisation** et diffusion du matériel (lancement 15 décembre 2024)

Projet national:

- ✓ collecte de données dans les 3 régions linguistiques (ZH, TG, NE, FR, TI + VD)
- ✓ matériel de sensibilisation en 3 langues (FR, DE, IT)

2 volets principaux:

- I. **Professionnel.le.s (BEFH):** 37 entretiens (Pro Senectute, Spitex, EMS, APEA, centres LAVI, police, maisons d'accueil pour femmes, associations d'aîné.e.s) + 3 workshops
- II. **Personnes âgées (Fondation Oak):** 8 entretiens avec des «older survivors» (+ fille d'OS) + 24 entretiens avec des personnes âgées + 2 focus groups avec des organismes de prévention des violences domestiques

+ 2 modules complémentaires:

- a) **Perceptions des ressources d'aide en cas de violence (PSC):** 12 entretiens avec des personnes âgées et des proches (fin 31.12.22)
=> *Campagne nationale «Violences envers les personnes âgées»*
- b) **Analyse du contexte vaudois et développement de solutions pour renforcer la collaboration intersectorielle (BEFH VD):** cartographie, 1 focus group, 1 atelier de cocréation, 4 entretiens de validation

Principaux résultats

Constats généraux

- La violence de couple chez les seniors est globalement similaire à celle observée dans les couples plus jeunes.
- Elle se distingue de situations de maltraitance envers des **personnes âgées (*elder abuse*)**, qui surviennent dans des relations d'aide, de soins, de proche-aidance ou d'assistance, généralement asymétriques.
- **Attention: les deux types de dynamique peuvent se cumuler dans certaines situations!**

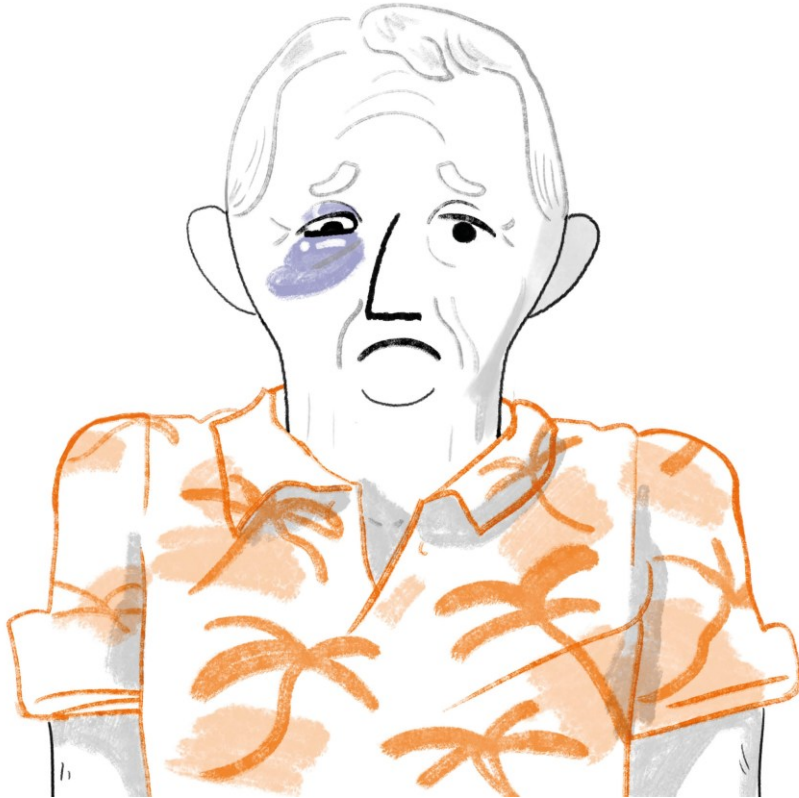
Expériences et perceptions de la violence de couple chez les seniors



Violence psychologique:

- **OMNIPRESENTE**
- **Apparition généralement dès le début de la relation ou du mariage = depuis des décennies (parfois 60 ans)**
- **Comportement de contrôle coercitif**, parfois obsessionnel (interdiction/limitation des contacts sociaux, moyens financiers, mobilité, logement, etc.)
- **Insultes, humiliations, menaces, fausses accusations, dénigrement** (p.ex. "tu n'es pas un vrai homme", "tu es une salope")
- **Menaces de meurtre ou de suicide**
- **Stratégie d'isolement social et familial**

Expériences et perceptions de la violence de couple chez les seniors



Violence physique:

- **Fréquente**, même si pas présente dans toutes les situations
- **Coups, gifles, agressions physiques** en général
- **Régulièrement associée à la consommation excessive d'alcool** de l'auteur·e (mais pas toujours)
- **Explosions de violence imprévisibles**, même dans des lieux publics => **sentiment d'alerte permanent** chez la victime
- **Souvent présence de violence physique** qui amène finalement la victime ou une personne extérieure (p. ex. le médecin de famille) à **prendre conscience de la situation et à intervenir** (p.ex. appeler la police)

Expériences et perceptions de la violence de couple chez les seniors



Violence sexuelle:

- **Présente** dans plusieurs situations, essentiellement victimes femmes mais peu aussi toucher les hommes.
- **Rapports et pratiques sexuels imposés, viols** (parfois malgré la maladie)
- **Notion de «devoir conjugal» très forte**
- **Grande honte** à parler de cette forme de violence
- **Sujet très tabou => probablement sous-identification**

Expériences et perceptions de la violence de couple chez les seniors



Impact du passage à la retraite:

- **Rôle décisif** aussi bien selon anciennes victimes, personnes âgées que professionnel·le·s
- **Révèle ou renforce une dynamique de violence déjà présente** => aggravation immédiate ou insidieuse de la situation
- **Perte identitaire et sociale importante** (surtout pour les hommes) => stress, notamment sur le plan financier
- **Augmentation du temps passé au domicile**
=> ↗ contrôle et ↘ contacts sociaux et possibilités d'aide
- **Problèmes liés au vieillissement** (perte de mobilité, troubles cognitifs, etc.) qui se surajoutent à la violence

Freins à la demande d'aide



Les victimes âgées attendent souvent très longtemps
(parfois des décennies) **avant de demander de l'aide professionnelle**

Divers freins identifiés:

- **Connaissance insuffisante des offres d'aide:** p.ex. victimes âgées ne savent pas où chercher, informations disponibles sur internet, idées préconçues sur l'aide
- **Offres d'aide non adaptées aux besoins:** p.ex. hébergements d'urgence nécessitent indépendance au quotidien, consultations uniquement sur place, informations sur internet
- **Contrôle coercitif et isolement social:** quitter la maison peut devenir presque impossible, phénomène d'impuissance acquise
- **Honte et culpabilité:** renforcées par le fait que la situation dure depuis des décennies
- **Non reconnaissance la situation de violence, surtout en l'absence de violence physique** (note: les victimes âgées ont vécu à une époque où la violence au sein de la famille était beaucoup plus tolérée, voire considérée comme normale)



Freins à la demande d'aide

Divers freins identifiés (suite):

- **Peur des conséquences:** en particulier, peur de perdre le contrôle de la situation (p.ex. devoir quitter logement) et crainte que la violence s'aggrave.
- **Peur du changement et avancée en âge:** sentiment de manque de force pour entreprendre des démarches juridiques ou administratives, mise en balance entre les efforts nécessaires et le temps de vie restant, problèmes de santé et dépendance financière envers le·la conjoint·e
- **Valeurs générationnelles:** résolution des problèmes en interne dans la famille, peur du qu'en dira-t-on, volonté de ne pas dire du mal des défunt·e·s
- **Lieu de vie:** village où tout se sait, distance géographique pour accéder aux ressources d'aide qui se trouvent en ville

Eléments facilitant la demande d'aide

- **La recherche d'aide commence généralement par une forme d'aide informelle** (ami·e·s, voisin·e·s, professionnel·le·s avec qui la personne est déjà en contact).
- **Les personnes de confiance - de l'entourage privé et professionnel - constituent des intermédiaires essentiels** pour accéder à des offres d'aide professionnelles en lien avec la violence.
- **A l'inverse, l'absence de personnes de confiance** dans l'entourage (isolement social et géographique) **limite fortement l'accès à de l'aide.**

Éléments facilitant la demande d'aide

- Les professionnel·le·s soulignent également **l'importance d'établir une relation de confiance** avec la victime.
- Cette relation devrait être caractérisée par :
 - De **l'écoute sans jugement**
 - Le **respect des souhaits et besoins individuels** de la victime
 - Un **rythme adapté** (temps d'écoute plus long et objectifs plus petits qu'avec victimes plus jeunes)
- Sont nécessaires également:
 - **Transmission d'informations** sur offres d'aide existantes
 - **Interventions visant à renforcer le réseau social** et les contacts sociaux de la victime pour $\searrow$ l'isolement social

Besoins en termes d'aide et d'information

- **Une offre d'écoute et de conseil à bas seuil** (sans formalités administratives), **locale, confidentielle, anonyme, gratuite, sans engagement** et pouvant être **contactée à l'insu de l'auteur·e de violence**.
- **Une information claire sur les modalités** des offres d'aide et leurs implications (p.ex. APEA, police).
- **Une offre intégrée dans un événement pour seniors** (par ex. séance d'info de la commune, préparation à la retraite)

Collaboration intersectorielle

- **Bonne connaissance mutuelle des acteurs à l'interne du même domaine**, mais faible connaissance des acteurs extra-domaine et interdomaine
- **Collaboration intersectorielle = rare**
- **Référentiels différents** pour les acteurs des violences domestiques (=> Centre LAVI) et les acteurs du vieillissement (=> médecin traitant et APEA) face à des situations de violence.
- Volonté des professionnel·le·s de collaborer davantage, mais **manque de soutien institutionnel** (conditions et reconnaissance).



Campagne nationale de
sensibilisation (déc. 2023- déc. 2024)

Campagne nationale de sensibilisation

- Lancement le 15.12.2023 à Berne
- Campagne jusqu'à fin 2024
- Canton de Vaud: courant 2025
- Matériel sous forme papier + digital
- Diffusion par l'intermédiaire des organisations partenaires du projet (logos sur matériel), p.ex. *Vieillesse sans violence, alter ego, Aide aux victimes Suisse, Prévention suisse de la criminalité, Pro Senectute, Aide et soins à domicile, Conférence suisse contre la violence domestique, etc.*
- Diffusion par autres organisations, pharmacies, etc.
- Relais par réseaux sociaux, sites web, newsletter, articles, médias, etc.



Matériel de sensibilisation



Flyer et affiche pour les personnes âgées et les proches

- V1 testée auprès de 5 personnes âgées (1 FR, 2 DE, 2 IT).
- V2 testée auprès de 11 personnes âgées (3 FR + 4 VD, 2 DE, 2 IT)

Capsules vidéo (3 x env. 1 min.)

- 3 situations, sur la base des témoignages récoltés (homme auteur, femme auteure, couple du même sexe)

Brochure pour les professionnel·le·s (12 pages)

- Contenus (outils) définis/validés lors des 3 FG
- Plusieurs rounds de consultation/amélioration
- Contexte, recommandations, conseils pour l'entretien, violentomètre, arbre décisionnel, ressources d'aide, illustration par un cas pratique

Flyer (A5 recto verso) et affiche (A3)

Lieux de diffusion: pharmacies (comptoir, vitrine, salle de consultation, etc.), salles d'attente, lieux de consultation, ...

Violence de couple chez les seniors
La violence n'a pas de limite d'âge
Il n'est jamais trop tard pour demander de l'aide !

Centre de compétence Vieillesse sans Violence
0848 00 13 13
(appel tarif local)
info@vieillesesansviolence.ch
www.vieillesesansviolence.ch

La consultation est gratuite et confidentielle. L'anonymat est possible.

Violence de couple chez les seniors
La violence de couple touche au moins 1 femme sur 5 en Suisse. Les hommes peuvent aussi en être victimes.

Il est souvent difficile de parler de la violence de couple, surtout quand s'ajoutent des difficultés liées à l'âge et au passage à la retraite. La honte, le sentiment de ne rien pouvoir faire et la peur des conséquences peuvent empêcher de demander de l'aide.

Ce n'est pourtant pas une fatalité ! Les solutions d'aide sont nombreuses. Elles tiennent compte des différents besoins et souhaits des personnes concernées.

Vous êtes témoin d'une situation de violence ou directement concerné-e ? Le **Centre de compétence Vieillesse sans Violence** est là pour vous écouter et vous orienter.

0848 00 13 13
(appel tarif local)
info@vieillesesansviolence.ch
www.vieillesesansviolence.ch
La consultation est gratuite et confidentielle. L'anonymat est possible.

En collaboration avec :

- alter ego
- Pro Senectute Ticino e Moesano
- UBA
- CSVD
- SKPPSC
- BUREAU DE LA QUALITE
- PRO SENECTUTE
- CURAVIVA
- SSR CSA
- AIDE ET SOINS A DOMICILE

Soutenu financièrement par :

- Schweizerische Eidgenossenschaft
- Confédération suisse
- Confédération romande
- Confédération suisse
- Département fédéral de l'intérieur (DFI)
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BEFEG)
- Aides financières

Réalisé par :

- senior - lab.ch
- La Source, Institut et Haute Ecole de la Santé

Nationaler Kompetenzpartner Alter und Gewalt
Centre de compétence nationale Vieillesse sans Violence
Centre de compétence nationale Vieillesse sans Violence

This project was possible thanks to the support of Oak Foundation.

Violence de couple chez les seniors
La violence n'a pas de limite d'âge
Il n'est jamais trop tard pour demander de l'aide !

Centre de compétence Vieillesse sans Violence
0848 00 13 13
(appel tarif local)
info@vieillesesansviolence.ch
www.vieillesesansviolence.ch

La consultation est gratuite et confidentielle. L'anonymat est possible.

Violence de couple chez les seniors
La violence de couple touche au moins 1 femme sur 5 en Suisse. Les hommes peuvent aussi en être victimes.

Il est souvent difficile de parler de la violence de couple, surtout quand s'ajoutent des difficultés liées à l'âge et au passage à la retraite. La honte, le sentiment de ne rien pouvoir faire et la peur des conséquences peuvent empêcher de demander de l'aide.

Ce n'est pourtant pas une fatalité ! Les solutions d'aide sont nombreuses. Elles tiennent compte des différents besoins et souhaits des personnes concernées.

Vous êtes témoin d'une situation de violence ou directement concerné-e ? Le **Centre de compétence Vieillesse sans Violence** est là pour vous écouter et vous orienter.

0848 00 13 13
(appel tarif local)
info@vieillesesansviolence.ch
www.vieillesesansviolence.ch
La consultation est gratuite et confidentielle. L'anonymat est possible.

En collaboration avec :

- alter ego
- Pro Senectute Ticino e Moesano
- UBA
- CSVD
- SKPPSC
- BUREAU DE LA QUALITE
- PRO SENECTUTE
- CURAVIVA
- SSR CSA
- AIDE ET SOINS A DOMICILE

Soutenu financièrement par :

- Schweizerische Eidgenossenschaft
- Confédération suisse
- Confédération romande
- Confédération suisse
- Département fédéral de l'intérieur (DFI)
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BEFEG)
- Aides financières

Réalisé par :

- senior - lab.ch
- La Source, Institut et Haute Ecole de la Santé

Nationaler Kompetenzpartner Alter und Gewalt
Centre de compétence nationale Vieillesse sans Violence
Centre de compétence nationale Vieillesse sans Violence

This project was possible thanks to the support of Oak Foundation.

Manuel pour les professionnel.les (A4, 12 pages)



Manuel – Contexte et recommandations

Contexte

En Suisse, une femme sur cinq est victime de violence de couple. Il ne s'agit pas seulement de femmes jeunes avec enfants. La violence conjugale ne connaît pas de limite d'âge et peut aussi toucher les hommes.

Ce manuel réunit des outils pratiques destinés aux professionnels·les de la santé, du social, du vieillissement et des violences domestiques. Il propose des repères pour les soutenir et les orienter face à une situation de violence dans un couple âgé, suspectée ou avérée. Il intègre la dimension du vieillissement et met l'accent sur la collaboration intersectorielle.

Le savez-vous ?

La violence conjugale résulte rarement d'une perte de contrôle (frustration, colère, alcool). C'est au contraire généralement une manière de contrôler l'autre (notion de contrôle coercitif).



■ Les personnes de 65 ans et plus représentent aujourd'hui 19 % de la population suisse. Cette part augmentera de moitié (+ 52 %) d'ici 2040. (Observatoire suisse de la santé Obsan, 2022)

Pour en savoir plus :

Prévention suisse de la criminalité, violence domestique
www.skppsc.ch/fr/sujets/violence/violence-domestique/

VIOLENCE QUE FAIRE, violence dans le couple
www.violencequefaire.ch

Organisation mondiale de la santé (OMS), vieillissement
www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/ageing-and-health

Quand violence de couple et vieillissement s'additionnent...

L'avancée en âge et le cumul de la violence sur plusieurs années sont des éléments importants à prendre en compte dans l'évaluation et la prise en charge. Ils nécessitent de travailler en réseau de manière intersectorielle. Le passage à la retraite constitue une période de vulnérabilité accrue, car il est souvent synonyme de pertes de moyens financiers et de rôles sociaux et d'une augmentation du temps passé à domicile. Il peut faire émerger de la violence sous-jacente ou renforcer celle déjà présente, parfois depuis plusieurs décennies. Les difficultés sociales et de santé liées à l'âge (p.ex. diminution des contacts sociaux, perte de mobilité, troubles cognitifs, dépendance envers le-la partenaire pour les activités de la vie quotidienne) constituent des facteurs de risque additionnels. Ils diminuent le pouvoir d'agir de la victime et peuvent l'empêcher d'accéder à de l'aide. Certaines valeurs ou normes générationnelles (p.ex. se marier pour le meilleur et pour le pire, régler les problèmes en famille, considérer le mari comme le chef de famille) complexifient aussi la demande d'aide.

Recommandations pour la détection et la prise en charge

Dans la pratique quotidienne, il est parfois difficile de savoir quoi faire face à une situation de violence, suspectée ou avérée, dans un couple âgé.

Plusieurs principes généraux devraient être pris en compte :

1. **Ne pas rester seul·e**, parler de la situation avec des collègues (dans les limites du secret professionnel).
2. **Analyser la situation de manière globale** (santé, social, financier, juridique, etc.), sortir des silos disciplinaires, considérer toutes les facettes de la situation.
3. **Évaluer l'impact du passage à la retraite et du vieillissement** sur la dynamique de couple (p.ex. auteur·e davantage à la maison), les facteurs de risque (p.ex. dépendance envers le-la conjoint·e pour les activités de la vie quotidienne), les ressources de la victime (p.ex. diminution des contacts sociaux) et l'accès à l'aide (p.ex. mobilité réduite).
4. **Se centrer sur les faits**, éviter les réactions émotionnelles et les décisions hâtives (sauf urgence vitale), documenter toutes les observations (signes de violence, propos, dates, etc.).
5. **Écouter la victime âgée**, l'aider à prioriser ce qui est important pour elle, respecter ses souhaits et son rythme, éviter de brûler les étapes.
6. **Éviter d'infantiliser ou de surprotéger la victime âgée**, respecter le fait qu'il s'agit d'un adulte capable de faire des choix, chercher des solutions avec elle et l'accompagner dans une logique de partenariat. En cas de doute, évaluer/ faire évaluer la capacité de discernement.
7. **Travailler en réseau**, collaborer avec des organisations d'autres secteurs (santé, social, juridique, vieillissement, violences domestiques, etc.), mobiliser toutes les ressources d'aide utiles afin de faire cesser la violence, diminuer les risques ou renforcer les ressources de la victime âgée.

Il importe également de rappeler qu'une personne âgée bénéficie des mêmes droits et devoirs qu'un adulte plus jeune. Il faut donc faire attention, en tant que professionnel·le, à ne pas banaliser la situation en raison de l'âge des conjoints ou de la durée de la relation (« De toute façon, ils ont toujours vécu comme cela. ») et d'exclure certaines solutions en raison de l'âge de la victime (« À son âge, elle ne peut pas déménager. »).

De même, il est conseillé de garder à l'esprit que les enfants adultes ne sont pas toujours des personnes ressources ; ils peuvent être pris dans un conflit de loyauté et refuser de soutenir le parent victime en l'accusant de vouloir briser le noyau familial tout en lui mettant la pression afin qu'il·elle ne révèle pas les violences subies. Enfin, il est important de rappeler que le risque d'homicide est le plus élevé lorsque l'auteur·e réalise que son ou sa partenaire a l'intention de mettre fin à la relation. En cas de danger vital imminent, appelez immédiatement la police.



Violentomètre et conseils pour l'entretien avec victime

Violentomètre: repérer la violence dans le couple âgé

Outil à utiliser en compagnie ou pas de la personne âgée. Les items en bleu peuvent aider à formuler des objectifs pour les interventions.

Sérénité Dans votre couple, vous vous sentez...	Respecté-e
	Écoute-e, y.c. dans la prise de décision et la gestion de conflits
	Libre de voir qui vous voulez et de choisir vos activités
	Libre d'utiliser votre argent et celui du ménage
	Soutenu-e dans vos choix de vie, y.c. en lien avec votre santé et votre vieillissement
Alerte Votre partenaire...	Accompagné-e dans votre quotidien selon vos besoins
	Surveille vos contacts sociaux, vos activités, votre utilisation de l'argent
	Cherche à vous éloigner de vos proches
	Vous critique, vous rabaisse, vous infantilise
	Est très jaloux-se ou imprévisible
Danger Votre partenaire...	Menace de vous abandonner, de vous placer en EMS, de ne pas vous donner vos médicaments, de dire que vous perdez la tête, de faire du mal à vos animaux ou de se suicider
	Utilise vos (petits-) enfants comme moyen de pression
	Vous empêche de sortir, de voir qui vous voulez, de choisir vos activités
	Contrôle ou interdit votre accès à l'argent
	Vous agresse physiquement, vous insulte ou vous fait peur
	Fait croire que vous perdez la tête
	Vous oblige à avoir des rapports ou des pratiques sexuelles contre votre volonté
	Vous empêche de recevoir l'aide et les soins dont vous auriez besoin



Adapté du Baromètre de la violence dans le couple, voir par exemple www.nice.fr/fr/actualites/barometre-de-la-violence-dans-le-couple?types=articles (consulté le 08.08.2023)

4

Conseils pour l'entretien avec la victime âgée présumée

Parler de la violence que l'on vit dans son couple demande du courage et de la confiance. Les conseils suivants peuvent aider à faciliter le dialogue avec la victime âgée et à l'accompagner de manière adéquate.

- Conduire l'entretien dans un lieu calme, discret, et confortable (p.ex. possibilité de s'asseoir), sans la présence de l'auteur-e présumé-e.
- S'assurer que la personne âgée est dans de bonnes conditions pour parler; si pertinent s'assurer qu'elle porte son aide auditive, ses lunettes et/ou son dentier.
- Établir une relation de confiance, rappeler les buts et le cadre de l'entretien (rôle en tant que professionnel-le, confidentialité, etc.) et écouter sans juger.
- Questionner la personne âgée sur sa situation et observer les interactions dans le couple (relation de contrôle?). Commencer par des questions larges (p.ex. « Comment ça va à la maison? », « Y a-t-il des tensions avec votre partenaire? ») puis plus spécifiques (p.ex. « Avez-vous déjà été agressé-e verbalement, physiquement ou sexuellement par votre partenaire? », « Vous est-il déjà arrivé d'avoir peur de votre partenaire? »).
- Documenter les faits, noter toutes les observations et propos rapportés (état physique et psychique). Idéalement faire établir un constat de coups et blessures qui servira de moyen de preuve à la victime. Il est à noter que le travail d'enquête appartient à la police.
- En cas de barrière linguistique, faire appel à un-e interprète communautaire ou à une autre personne neutre (éviter de demander aux proches).
- Demander l'accord de la personne âgée pour échanger des informations avec d'autres professionnel-le-s (hors équipe, p.ex. médecin traitant, assistant-e social-e). Si nécessaire, demander une levée du secret professionnel.
- Orienter la victime au sein du réseau intersectoriel en fonction de ses besoins (p.ex. soins à domicile pour aide pour les activités de la vie quotidienne, consultation sociale de Pro Senectute pour aides financières et sociales), afin de renforcer son pouvoir d'agir et de diminuer sa dépendance envers l'auteur-e de violence. Si nécessaire, l'accompagner dans les démarches.
- Si pertinent, adresser la victime à la consultation LAVI pour qu'elle puisse être informée de ses droits (p.ex. dépôt de plainte) et bénéficier d'éventuelles prestations d'aide aux victimes d'infraction (soutien psychologique, avocat-e, etc.). En cas de danger vital et imminent, contacter la police, mais aussi et avec l'accord de la victime, lors de faits constituant des infractions pénales.
- Préparer avec la personne victime un plan d'urgence: rappel du numéro de la police, identification d'un lieu sécurisé alternatif (p.ex. logement d'un-e ami-e), préparation d'un sac d'affaires (argent, document d'identité, quelques habits, etc.) à déposer dans un lieu sûr.
- Si la victime âgée n'a pas sa capacité de discernement et qu'elle court un danger important, signaler la situation à l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte APEA (en respectant la procédure institutionnelle interne et les règles de levée du secret professionnel). En cas de danger vital et imminent, appeler immédiatement la police.
- Transmettre des messages-clés tels que:
 - « La violence est interdite en Suisse, y compris dans la sphère intime ».
 - « Quel que soit son âge, toute personne a le droit de vivre sans violence ».



5

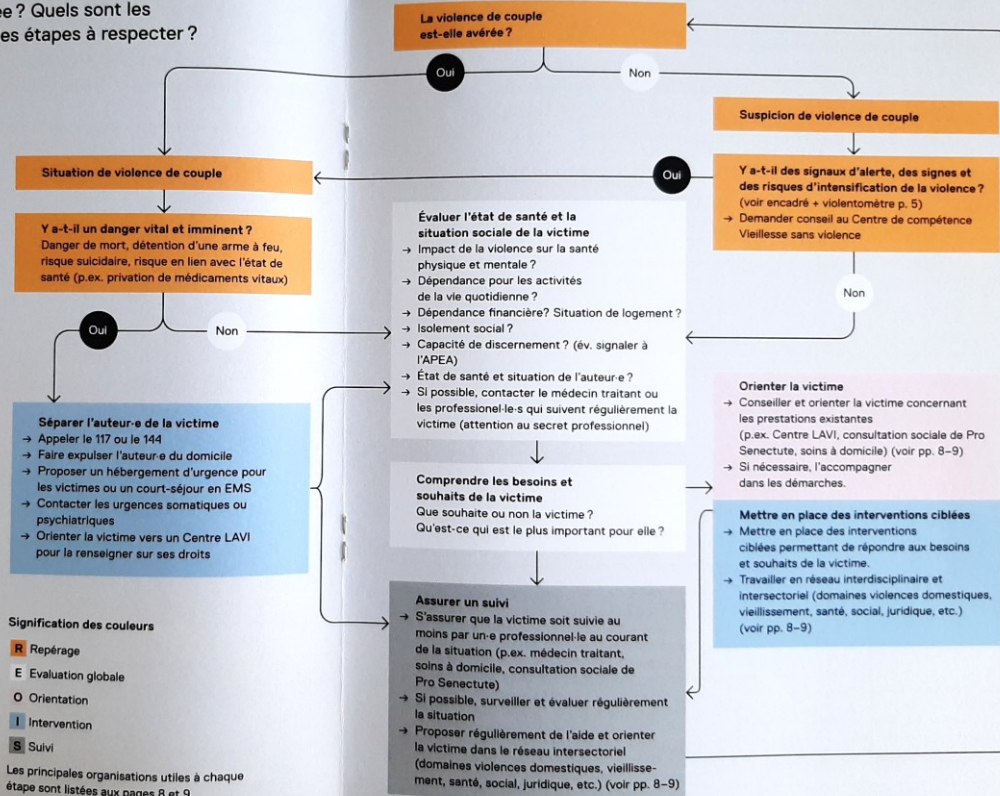
Arbre décisionnel

Arbre décisionnel

Comment réagir face à une situation de violence dans un couple âgé, suspectée ou avérée ? Quels sont les éléments à prendre en compte et les étapes à respecter ?

Signaux d'alerte possibles :
p.ex. hématomes, plaintes vagues, abus de médicaments, tendance suicidaire, dépression, anxiété, état constant de vigilance, repli sur soi, perte de contact avec les proches et l'entourage

Risques d'intensification de la violence :
menaces de mort, séparation annoncée, présence d'arme au domicile, etc.



Liste des ressources d'aide

Ressources d'aide en Suisse romande

Diverses organisations et autorités constituent des ressources d'aide pour les personnes concernées, les proches et les professionnels-le-s, en cas de violence suspectée ou avérée dans un couple âgé. Les liens et les QR codes permettent d'accéder à des informations complémentaires. Selon les cantons, il existe des offres et des points de contact supplémentaires.

Situation d'urgence
(en cas de danger vital et imminent)

Police: 117
Ambulance: 144

REO

Vieillesse sans violence
0848 00 13 13
info@vieillesse sans violence.ch
www.vieillesse sans violence.ch



Ce Centre de compétence offre un point de contact spécialisé à bas seuil, gratuit et confidentiel. Il apporte de l'écoute, des conseils et une orientation à toute personne concernée par la violence envers une personne âgée (victime, auteur-e, proches, professionnel-le-s), en trois langues (FR, DE, IT). L'anonymat est possible. Note: Les répondant-e-s possèdent une double expertise: en lien avec les violences et avec le vieillissement.

REO

alter ego
0848 00 13 13
coordination@alter-ego.ch
www.alter-ego.ch



alter ego est l'association spécialisée dans le domaine de la prévention des violences envers les personnes âgées en Suisse romande. Elle offre une permanence téléphonique, en collaboration avec Vieillesse sans violence, dont elle est membre fondateur. Elle propose également un portail documentaire gratuit <https://portailmaistranceaines.ch/>, des pièces de théâtre de sensibilisation, ainsi que des formations destinées aux professionnel-le-s et aux bénévoles.

RIS

Aide aux victimes Suisse – Centres LAVI
www.aide-aux-victimes.ch



Les Centres LAVI régionaux écoutent toutes les victimes de violence en Suisse et les renseignent sur leurs droits, gratuitement et confidentiellement. Ils peuvent fournir de l'aide psychologique, sociale, juridique et médicale ainsi qu'un soutien financier aux victimes d'infractions portant atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou sexuelle. Les Centres LAVI peuvent aider à clarifier s'il s'agit d'une infraction pénale ou non. Sur le site internet, une brève information est disponible dans une quinzaine de langues. Toute personne peut prendre contact par e-mail ou par téléphone (contacts régionaux sur le site).

REO

VIOLENCE QUE FAIRE
www.violencequefaire.ch



VIOLENCE QUE FAIRE est une association suisse romande qui s'engage auprès de toute personne vivant en Suisse et confrontée à la violence de couple (victime, auteur-e, proche ou professionnel-le). Elle offre une plateforme d'information, un questionnaire d'auto-évaluation et un service de conseil en ligne, anonyme et gratuit (délai de réponse: 3 jours ouvrables). Le site est disponible dans une quinzaine de langues.

REIS

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)
www.kokes.ch/fr/organisation/
organisation-sur-le-plan-cantonal
www.kokes.ch/application/files/7415/
5525/4734/Droit_et_obligation_daviser
_IAPEA_def.pdf



L'APEA met en place des mesures de protection pour les personnes vulnérables ayant besoin d'aide. Toute personne a le droit d'aviser l'APEA qu'une personne semble avoir besoin d'aide. Par ailleurs, toute personne qui, dans l'exercice de sa fonction officielle, a connaissance d'un tel cas est tenue d'en informer l'autorité (par écrit ou par oral) si elle ne peut pas remédier à la situation dans le cadre de son activité (art. 443 CC). Les dispositions relatives au secret professionnel sont réservées. Les cantons peuvent prévoir d'autres obligations d'aviser l'autorité. Note: en cas doute, il est possible d'obtenir des renseignements auprès de l'APEA en anonymisant la situation.

EOIS

Pro Senectute Suisse
www.prosenectute.ch



Les bureaux régionaux de consultation de Pro Senectute soutiennent gratuitement et confidentiellement les personnes âgées et leurs proches dans tous les domaines liés à la vieillesse: finances, retraite, santé, gestion du quotidien, dispositions personnelles et logement. Pro Senectute dispose également d'une large palette de prestations visant à maintenir l'autonomie des seniors à domicile (p.ex. services de transport, coaching de proches aidants, loisirs, etc.). Note: le service social communal peut constituer une ressource alternative sur ces thématiques.

EOIS

Aide et soins à domicile Suisse
031 381 22 81
info@spitex.ch
www.aide-soins-domicile.ch



Les services d'aide et de soins à domicile proposent des prestations ambulatoires de soins, de soutien au

ménage, de conseils et d'accompagnement social aux personnes atteintes dans leur santé. Certains services régionaux fournissent aussi d'autres prestations, notamment en santé mentale.

DAO – Fédération Solidarité femmes de Suisse et du Liechtenstein
077 535 56 25

dao@frauenhaus-schweiz.ch
www.frauenhaeuser.ch/fr



Les femmes victimes ou menacées de violence peuvent trouver un refuge sûr et gratuit dans une maison d'accueil. Les contacts régionaux sont disponibles sur le site internet. Note: les femmes hébergées ne doivent pas avoir besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne et doivent être capables de vivre en contexte collectif. Le cas échéant, un court-séjour en EMS peut parfois constituer une alternative.

RO I

Pharos-Genève
022 736 13 13
www.pharos-geneve.ch



L'association romande Pharos, basée à Genève, soutient les hommes victimes de violence conjugale. Elle offre des prestations d'aide psychologique, hébergement, conseil social et information.

Autres ressources

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)

www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/
/themes/violence-domestique.html

Le site internet du BFEG rassemble différentes informations et statistiques sur la violence domestique en Suisse. Il offre notamment des informations sur le cadre légal fédéral et cantonal.



Association professionnelle suisse de consultations contre la violence (APSCV)

www.apscv.ch/services.html
Le site internet de l'APSCV met à disposition diverses informations et un registre national d'adresses de centres de consultation pour victimes et auteur-e-s.



Les couleurs suivantes se réfèrent aux étapes du processus décisionnel présenté en pages 6-7.

R Repérage **E** Evaluation globale **O** Orientation **I** Intervention **S** Suivi

Illustration par un cas pratique

Prestations d'aide : illustration par un cas pratique

La situation du couple R. est inspirée de plusieurs cas réels. Elle illustre les formes que peut prendre la violence dans le couple âgé et présente à travers plusieurs scénarios les modalités de l'aide qui peut être apportée par les différents acteurs du réseau intersectoriel (voir pp. 8–9).



Selon le Code pénal en vigueur, certains actes de violence commis entre conjoint·e·s ou partenaires sont poursuivis d'office, c'est-à-dire qu'ils sont poursuivis dès que la police en a connaissance et sans que la victime ait à porter plainte. Pour plus de précision quant à la situation juridique, se référer au site internet de Prévention Suisse de la Criminalité <https://www.skppsc.ch/fr/sujets/violence/violence-domestique>



a.

Centre de compétence Vieillesse sans violence

Sur le conseil d'une amie, Mme R. téléphone à Vieillesse sans violence et raconte sa situation. Le répondant la remercie pour sa confiance et souligne son courage. Il prend note des informations et lui propose qu'une intervenante de son canton la rappelle. Il précise que rien ne sera fait sans son accord. Mme R. accepte et ils conviennent de quand et à quel numéro l'intervenante peut la rappeler. Elles discutent ensemble de ce qui est important pour elle et des options possibles. Mme R. ne se sent pas prête à contacter le Centre LAVI. Elle décide d'appeler, dans un premier temps, la consultation sociale de Pro Senectute pour se renseigner sur les moyens de diminuer sa dépendance financière envers son mari.

b.

Médecin de famille

Mme R. a rendez-vous avec son médecin car elle a très mal aux côtes par suite d'une chute dans les escaliers. Elle a aussi une plaie ouverte au tibia. Le médecin ausculte Madame. Il a des doutes sur la cause de la chute et lui demande comment ça se passe à la maison. Madame lui confie que son mari l'a violemment poussée dans les escaliers. Le médecin lui donne les coordonnées du Centre LAVI et lui demande d'appeler. Il note dans le dossier de Madame ce qu'elle lui a dit et ce qu'il a observé. Il prend des photos des lésions afin d'établir un constat de coups et blessures pour que Madame puisse l'utiliser si elle souhaite entreprendre des démarches juridiques par la suite. Il lui fixe un rendez-vous de suivi à une date proche.

c.

Centre LAVI

Mme R. a eu très peur quand son mari l'a poussée dans les escaliers. Sur conseil de son médecin, elle prend rendez-vous au Centre LAVI. L'intervenante l'écoute et discute avec elle des prestations d'aide dont elle pourrait bénéficier (p.ex. soutien psychologique) et des démarches juridiques qu'elle pourrait entreprendre (p.ex. pour obtenir une mesure d'éloignement de son mari). Elle lui demande si son mari possède une arme et examine avec elle si un-e proche pourrait la loger en cas d'urgence. Elle demande aussi à Mme R. de réfléchir si elle veut déposer plainte, en précisant qu'elle peut l'accompagner dans la démarche. Elle agenda avec Madame un deuxième entretien à une date proche.



« vers les films de la campagne »

La situation du couple R.

Le couple R. vit dans une villa mitoyenne. Madame a 78 ans et Monsieur 82 ans. Ils sont mariés depuis 60 ans et ont une fille qui habite à l'autre bout de la Suisse. Mme R. a suivi une formation de secrétaire, mais son mari s'est toujours opposé à ce qu'elle travaille. M. R. était chef d'entreprise. Depuis sa retraite, il passe beaucoup de temps à la maison. Lorsque Madame va faire les courses, il veut savoir à qui elle a parlé et de quoi. Il exige aussi

de voir tous les tickets de caisse et vérifie la monnaie. Il critique sa manière de cuisiner, en disant que « même ça, elle n'arrive pas à le faire correctement ». Il l'oblige régulièrement à avoir des relations intimes, en soulignant que « c'est son devoir d'épouse ». Si elle refuse, il la traite de « salope », la giflote ou la menace de raconter à son médecin qu'elle perd la tête. Parfois, il redonne ensuite charmant et s'excuse pour son comportement. Mme R. a



essayé de parler de la situation à sa fille, mais celle-ci s'est fâchée et lui a répondu qu'elle « avait bien de la chance que son mari l'entretienne depuis des années ». Depuis, Mme R. n'a plus osé aborder le sujet. Elle a parfois peur de son mari, mais elle ne s' imagine pas vivre sans lui ou habiter ailleurs. Elle se sent seule et découragée.

d.

Pro Senectute

Mme R. a hérité d'un peu d'argent de ses parents. Elle aimerait s'en servir pour se faire plaisir de temps en temps. Elle voit un flyer de la consultation sociale de Pro Senectute et décide de prendre contact pour s'informer de comment disposer de cet argent sans que son mari ne le sache. Lors de l'entretien, l'assistante sociale lui demande comment ça se passe à la maison avec son mari. Mme R., se sentant en confiance, lui raconte ce qu'elle vit. L'assistante sociale l'informe qu'il existe des solutions d'aide et lui conseille d'appeler le Centre LAVI. Elle fixe un deuxième rendez-vous à une date proche.

e.

Police

Les voisins mitoyens du couple R. ont entendu des insultes et les cris de Madame quand elle est tombée dans les escaliers. Ce n'est pas la première fois et ils sont en souci pour sa sécurité. Ils décident d'appeler la police. La police arrive au domicile du couple R. Une policière interroge Madame hors de la présence de son mari pour établir s'il y a eu infraction au code pénal. Mme et M. R. sont informés des voies de droit à leur disposition et qu'une enquête va être ouverte. En raison de la gravité de sa chute et d'une plaie ouverte au tibia, les policiers appellent une ambulance pour Madame.

f.

Protection de l'adulte

Mme R. reçoit des soins à domicile à la suite de sa chute dans les escaliers. L'infirmière constate que M. R. tient toujours à être présent et qu'il répond systématiquement à la place de son épouse. Inquiète pour Madame et ayant des doutes quant à sa capacité de discernement actuelle, elle en parle en colloque d'équipe. Après en avoir discuté avec sa hiérarchie, la responsable d'équipe fait ensuite une demande de levée de secret professionnel et signale la situation à l'Autorité de protection de l'adulte. Celle-ci met en place une enquête pour déterminer la nécessité d'une mesure de protection pour Mme R.



La Source.
Institut et Haute
Ecole de la Santé

Hes·so
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Informations pratiques

- **Commande de matériel imprimé** (FR/DE/IT): [Prévention de la Violence dans les couples âgés / Gewalt bei älteren Paaren \(office.com\)](#)
- **Téléchargement matériel de sensibilisation** : (flyer, affiche, manuel, vidéos): [https://vieillesesansviolence.ch/la-violence-chez-les-personnes-agees/](#)
- **Résumés et rapports** (FR/DE/IT/EN), **revue de presse**: [https://www.ecolelasource.ch/projet-vca/](#)
- **Coordonnées de contact**: Prof. Delphine Roulet Schwab, Haute Ecole de la Santé La Source (HES-SO), d.rouletschwab@ecolelasource.ch

Merci beaucoup!

**à toutes les personnes et organisations, qui ont
contribué au succès de ce projet !**